



**Accord de performance « spécial PSA Rennes »  
La CGT refuse que soit imposé de nouveaux  
sacrifices aux salariés !**

Paris, le 29 avril 2015

La direction propose aux Organisations Syndicales de donner leur accord pour imposer de nouveaux sacrifices à l'ensemble des salariés de l'usine de Rennes.

Ce projet d'accord annonce sans doute la couleur pour le 2<sup>ème</sup> accord de compétitivité que la direction espère imposer à l'échelle du groupe et dont les négociations vont démarrer au cours du mois de mai.

Depuis des années, les salariés de Rennes ont été particulièrement attaqués par la direction :  
Sur le terrain de l'emploi :

- Plus de 10 000 emplois ont été supprimés suite au plan de licenciement ou aux différents plans de départ « volontaires » ou de pré-retraite non remplacés.
- L'accélération de la politique de vente des salariés PSA à la sous-traitance.

Sur le terrain de la rémunération :

- Non seulement, les salariés subissent le blocage des salaires depuis mars 2012 en vigueur sur le groupe mais ils viennent de perdre leur prime d'équipe injustement supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Sous couvert d'une vulgaire promesse qu'un « projet véhicule » puisse voir le jour dans quelques années, la direction voudrait imposer immédiatement une cure d'austérité pour les salariés :

- Poursuite du blocage des salaires jusqu'à fin 2019.
- Perte sur la prime d'équipe dans l'hypothèse du retour au 2x8.
- Suppression pure et simple des jours de congés supplémentaires durement acquis pour les salariés de plus de 50 ans.

**En contrepartie, aucune embauche en CDI, juste une vague promesse d'un nouveau véhicule.**

**La CGT n'acceptera jamais de participer à un chantage patronal où les salariés seront de toute façon perdants.**

Nous refusons de donner notre accord pour que la direction impose de nouveaux sacrifices aux salariés pendant qu'au même moment tombent sans arrêt les annonces de l'excellente santé financière du groupe et que le PDG ose se doubler sa rémunération annuelle.

**Ni localement, ni centralement, la CGT ne signera cet accord inacceptable et dénonce avec la plus grande fermeté cette politique de la direction qui tente de mettre en concurrence les salariés les uns contre les autres.**

Jean-Pierre MERCIER  
Délégué Syndical Central  
Tel : 0660564403  
Twitter : @JPierre\_Mercier